

Séance du 8 décembre 2016
Affaires générales
L'exercice 2017
Le budget initial
Délibération n° 2016/138

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009 et n°2014-1736 du 29 décembre 2014 ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais ;

Vu la délibération n°2016/03 approuvant le règlement intérieur institutionnel de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais ;

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011 relative aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne ;

Vu le décret n°2011-1900 du 20 décembre 2011 relatif aux établissements publics fonciers, aux établissements publics d'aménagement de l'Etat et à l'Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne ;

Vu la délibération n°2014/58 portant approbation du programme pluriannuel d'intervention pour la période 2015-2019 ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais,
sur proposition de la présidente,**

Article 1 :

vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 83.8 ETPT hors plafond
- Autorisations d'engagement dont :
 - o 5.810.847 € personnel
 - o 109.756.015 € fonctionnement
 - o 1.060.958 € investissement
- 104.622.752 € de crédits de paiement
 - o 5.810.847 € personnel
 - o 97.401.263 € fonctionnement
 - o 1.410.642 € investissement
- 94.274.302 € de prévisions de recettes
- 10.348.450 € de solde budgétaire

Article 2 :


vote les prévisions comptables suivantes :

- -6.737.202 € de variation de trésorerie
- 9.199.135 € de résultat patrimonial
- 48.030.377 € de capacité d'autofinancement
- 46.594.735 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

La directrice générale

Loranne BAILLY



**La présidente
du conseil d'administration**

Valérie LETARD

